CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC District : Montréal

No: 500--06-000860-177

		COUR DU QUÉBEC Chambre Civile  NTEURS DU QUÉBEC  DÉFENSE  Salle  n° 13.06
	PRÉSENT : L'Honor	able Silvana Conte JCOBR4, J.C.S. (J)
RÉFÉRENCES	□ DEMANDE     □ PRÉSENT(E)     □ ABSENT(E)	Me KATHERINE PELLETIER  Kpelletier@groupetrivium.com  FELIX-ANTOINE MICHAUD famichaud@groupetrivium.com
DÉBUT <u>9 H 34</u>	☑ DÉFENSE ☑ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)	Me _DOMINIC BIAMCO dbianco@msbaavocats.com
FIN <u>11H49</u>		Me NORMAND HACHÉ info@hacheavocat.ca
DÉBUT <u>H</u> FIN H	☐⊠ MISE EN CAUSE ☑ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)	Me DOMINIC BIAMCO dbianco@msbaavocats.com
	NATURE DE LA CAUSE	DEMANDE EN REJET DE LA DEMANDE RECONVENTIONNELLE DE SYLVAIN RIENDEAU ET EN DECLARATION D'ABUS DE PROCEDURE (74) (71)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District : Montréal

No: 500--06-000860-177

	GREFFIER: Abdoulaye Sow; g.a.C.S		
9 h 34	Ouverture de l'audience		
9 h 34	Identification de la cause et des procureurs		
9 h 36	Le procureur du défendeur de la fédération et Monsieur a reçu instruction de ses clients de ne contester aucune de ses demandes et de s'en remettre à la cour. Monsieur Christian William Varin désire que les sommes détenues		
9 h 40	par le DPCE soient distribuées aux groupes des actions collectives.  Remarque préliminaire de Me Michaud		
9 h 40	Représentation de Me Michaud		
9 h 42	Représentation préliminaire de Me Pelletier		
9 h 47	Échanges entre le Tribunal et Me Pelletier		
9 h 52	Échanges entre le Tribunal et Me Guibert		
9 h 55	Échanges de part et d'autre		
9 h 58	Le procureur de F.I.Q et M. Varin permettent que les frais d'adhésion des membres corporatifs soient entre 185 et 200 \$ et ceux pour les personnes physiques varient entre 87 et 97 \$		
10 h 00	Représentation de Me Pelletier ; pièce R-6		
10 h 05	Réplique de Me Haché		
10 h 06	Échanges de part et d'autre		
10 h 17	Me Pelletier évoque la jurisprudence pertinence ; doctrine sur la procédure		
10 h 25	Me Pelletier évoque la pièce R-9 pertinences; admissions de M. Varin		
10 h 26 10 h 31	Me Pelletier évoque la pièce R-7  Me Pelletier évoque la jurisprudence sur l'abus de procédure		
10 h 33	Échange entre le Tribunal à Me Pelletier		

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District : Montréal

No: 500--06-000860-177

10 h 39	Représentation de Me Pelletier
10 h 40	Intervention de Me Haché
10 h 50	Intervention de Me Michaud
10 h 55	Intervention de Me Guilbert Michaud et Me Haché
10 h 58	Suspension de l'audience
11 h 18	Reprise de l'audience
11 h 18	Preuve en défense
11 h 18	Représentation de Me Bianco
11 h 23	Représentation de Me Bianco
11 h 28	Réplique de Me Michaud
11 h 35	Suspension de l'audience
11 h 39	Reprise de l'audience
11 h 39	Représentation de Me Michaud
	<u>JUGEMENT</u>
	<b>CONSIDERANT</b> , l'article <i>584 c.p.c</i> ainsi que les représentations de la partie défenderesse laquelle s'engage à signifier une demande en abus et retirer sa demande reconventionnelle;
11 h 42	POUR CES MOTIFS ET CEUX ÉNONCÉS ORALEMENT À L'AUDIENCE, LE TRIBUNAL :
	ACCUEILLE en partie la demande en rejet;
	REJETTE la demande reconventionnelle de M. Sylvain Riendeau :
	REJETTE la balance des autres conclusions de la demande en rejet;

LE TOUT, avec frais de justice contre le défendeur Riendeau.

SILVANA CONTE, J.C.S.

Abdoulaye Sow , g.a.c.S

11 h 43 11 h 44 Défense amendée ainsi qu'une demande en abus le 23 avril

## La demande 74 est mis en délibéré

La partie demanderesse modifiera la demande introductive d'instance d'ici le 3 novembre 2023, en l'absence de contestation le Tribunal, traitera de la question de traiter cette modification

11 h 47

11 h 49

Échange ente le Tribunal et Me Guilbert